

Vision politique d'HabitatDurable Suisse

Les quatre lignes directrices d'HabitatDurable Suisse

- Une politique d'aménagement du territoire et de mobilité orientée vers l'avenir
- Une politique active dans les domaines du logement et des biens fonciers
- De la durabilité dans la construction
- Des rapports de bail, d'achat et de vente équitables

Une politique d'aménagement du territoire et de mobilité orientée vers l'avenir

- La construction ne doit pas saper les principes d'aménagement du territoire. La Loi sur l'aménagement du territoire doit être mise en œuvre avec rigueur.
- Les plus-values résultant d'investissements de la part du secteur public doivent être absorbées et réinvesties dans les domaines correspondants.
- Les nuisances du trafic sur l'espace habitable et l'environnement doivent être maintenues au plus bas par des solutions de mobilité orientées vers l'avenir et respectueuses de l'environnement.

Une politique active dans les domaines du logement et des biens fonciers

- Nous soutenons la gestion économe des terrains constructibles et de l'espace habitable (principe de la sobriété).
- L'espace habitable et l'espace commercial doivent rester abordables.
- Les terrains appartenant à des institutions publiques ne peuvent être cédés qu'en droit de superficie.
- La valeur historique d'immeubles doit être prise en considération.
- Culture architecturale et qualité de construction doivent être respectées et renforcées, aussi en cas de densification des constructions.

De la durabilité dans la construction

- Les constructions et les transformations répondent aux principes du développement durable.
- L'amélioration de l'efficacité énergétique et la promotion des énergies renouvelables doivent être intensifiées.
- Les maîtres d'ouvrage doivent être protégés contre les défauts dans la construction.
- Les bâtiments doivent être planifiés et érigés sans mettre en danger la santé des ouvriers, des ouvrières, des habitants et des habitantes.

Des rapports de location, d'achat et de vente équitables

- Les rapports entre locataires et bailleurs ainsi que les loyers doivent être équitables et transparents - pour les deux parties.
- L'achat et la vente de biens-fonds doivent prendre en compte la disponibilité de logements abordables.